

3.1.1b Le rôle respectif de la Fédération, des Länder et des communes dans l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse

	Communes	Länder	Fédération
Autorité compétente	Les services communaux et intercommunaux chargés de l'aide sociale à l'enfance et de la politique de jeunesse	Les 16 ministères régionaux chargés de l'enfance et de la jeunesse Les services régionaux chargés de l'aide sociale à l'enfance et de la politique de jeunesse	Le Ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse
Base juridique	Programmes fédéraux pour l'enfance et la jeunesse	Lois d'exécution des dispositions du SGB VIII	SGB VIII : loi relative à l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse
Instruments	Planification à l'échelle locale et soutien apporté par la commune, qui en porte l'entière responsabilité	Incitation, développement, soutien aux acteurs publics et privés de l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse	Incitation, projets pilotes et soutien à l'échelle suprarégionale
Soutien et rapports	Institutions et offres des acteurs locaux, publics et privés, de l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse	Programmes régionaux pour la jeunesse Rapports sur l'état de l'enfance et de la jeunesse	Programme fédéral pour l'enfance et la jeunesse Rapport fédéral sur l'état de l'enfance et de la jeunesse